

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable au Monténégro

3 août 2016

NOTE
AC/335-N(2016)0067 (INV)

**BUREAU DE LA PLANIFICATION
ET DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE DES RESSOURCES (RPPB)**

RAPPORT ANNUEL 2015 DU RPPB - RÉSUMÉ

Note du président

Le Conseil a approuvé le rapport annuel 2015 du RPPB, qui a été diffusé sous la cote C-M(2016)0043. Ce rapport comportait un résumé NATO SANS CLASSIFICATION, que les membres du RPPB voudront bien trouver ci-joint, pour information. Le Conseil ayant marqué son accord pour qu'il soit rendu public, le résumé sera bientôt mis en ligne sur le site web de l'OTAN.

(signé) Giorgio Romano

1 annexe

Responsable : Helene Ronning, poste 4463
Original : anglais

NATO SANS CLASSIFICATION

-1-



**RAPPORT ANNUEL 2015 DU BUREAU DE LA PLANIFICATION
ET DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE DES RESSOURCES (RPPB) AU CONSEIL**

Résumé

1. L'année 2015 a été marquée elle aussi par l'insécurité sans cesse croissante à nos frontières européennes. La poursuite des actions de la Russie en Ukraine et la situation volatile dans notre voisinage méridional, du Moyen-Orient à l'Afrique du Nord, ainsi que les menaces transnationales et multidimensionnelles, continuent de compromettre notre sécurité. L'environnement géopolitique, en pleine évolution, continuera d'avoir des répercussions sur le financement commun OTAN également. Dans ce contexte difficile, le RPPB se propose de réaliser, pour l'année écoulée, une analyse stratégique de la manière dont les ressources financées en commun ont contribué à la mise en œuvre des capacités requises.

2. Dans son rapport annuel, le RPPB analyse, pour le Conseil de l'Atlantique Nord, la façon dont les ressources financées en commun de l'OTAN sont utilisées à l'appui des priorités et des objectifs approuvés de l'Alliance. Il examine la performance du financement commun militaire OTAN et la mise en œuvre de la réforme de l'OTAN. Il étudie la situation financière du programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP), du budget civil et des budgets militaires¹, et fait le point sur les effectifs de la structure de commandement de l'OTAN (NCS) (coût du personnel civil), lesquels ont une influence sur les budgets.

3. Le financement commun militaire OTAN continue de permettre à l'Alliance d'acquérir les capacités essentielles dont elle a besoin pour se tenir aux objectifs et aux priorités qu'elle s'est fixés, et de permettre aux Alliés d'assumer leurs rôles et leurs responsabilités, en particulier dans le cadre des opérations et des missions de l'Alliance.

4. L'OTAN continue de faire face à des problèmes et à des défaillances qui se perpétuent dans la mise à disposition des capacités financées en commun. Les retards enregistrés dans la mise à disposition des capacités essentielles auront un impact sur la réalisation du niveau d'ambition. Les tentatives visant à solutionner ces problèmes récurrents ont jusqu'ici échoué. À cet égard, le RPPB rappelle les mandats qui lui ont été confiés au sommet du pays de Galles, en exécution desquels il a fourni les rapports demandés pour la réunion des ministres de la Défense de juin 2015, concernant l'amélioration de la mise à disposition des capacités financées en commun, le réexamen du processus de planification des ressources financées en commun, ainsi que l'amélioration de la transparence et du respect de l'obligation de rendre compte. Des mesures concrètes visant à améliorer la gestion, le respect de l'obligation de rendre compte et la transparence

¹ Le graphique présenté plus loin dans le résumé illustre l'évolution des dépenses OTAN financées en commun pour la période 2011-2015 par rapport au montant total des plafonds agréés, les dépenses étant réparties entre le NSIP, les budgets militaires et le budget civil.

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable au Monténégro

ANNEXE 1
AC/335-N(2016)0067 (INV)

du financement commun OTAN à toutes les étapes du processus de mise à disposition des capacités ont été prises. Ensemble, ces mesures devraient permettre d'assurer la mise à disposition des capacités financées en commun dans le respect des plafonds de dépenses, des périmètres et des calendriers approuvés, et d'effectuer aussi un travail d'analyse supplémentaire qui servira à formuler de nouvelles recommandations. Toujours à ce propos, le RPPB rappelle également les recommandations qu'il a adressées au Conseil au sujet du rapport spécial du Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN (IBAN) au Conseil sur la nécessité de réformer la gouvernance du programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP)² et évoque les travaux que mènent les comités chargés des ressources pour améliorer la gouvernance du NSIP et la mise à disposition des capacités financées en commun. Des résultats crédibles découlant des mesures spécifiques prises en réponse aux observations de l'IBAN se rapportant au processus de mise en œuvre du NSIP étaient attendus pour la mi-2016 au plus tard et devaient être évalués sur la base d'objectifs de performance bien définis. Reconnaissant que les nouvelles mesures mettraient du temps à produire les résultats escomptés, le RPPB a décidé de revenir ultérieurement sur la question et d'adresser des recommandations au Conseil à ce sujet pour la réunion des ministres de la Défense d'octobre 2016 au plus tard.

5. S'agissant de la mise à disposition des capacités en 2015, les résultats sont mitigés. Les capacités hautement prioritaires relevant du financement commun militaire ont été en grande partie fournies comme prévu, notamment celles destinées à la mission Resolute Support (RSM) et à la KFOR, lesquelles ont été financées à la fois sur les budgets militaires et sur le NSIP, dans le respect des priorités définies. La mise en place des éléments du plan d'action « réactivité » (RAP) qu'il a été convenu de financer en commun s'est poursuivie conformément au calendrier, notamment l'établissement des unités d'intégration des forces de l'OTAN (NFIU). La cyberdéfense reste une capacité importante et visible de l'OTAN et plusieurs activités majeures ont été menées dans ce domaine en 2015. Le système de commandement et de contrôle aériens de l'OTAN (ACCS) continue de pâtir des retards enregistrés au fil des ans. L'évolution des besoins opérationnels et le contexte dans lequel opère l'ACCS demandent à ce que les projets en cours soient adaptés afin que les capacités opérationnelles requises puissent être mises en place. En ce qui concerne les objectifs de moindre priorité, les résultats demeurent mitigés et l'exécution des projets a souvent été plus lente que prévu.

6. Au cours de 2015, le RPPB a continué d'assurer le suivi d'un certain nombre de capacités essentielles financées en commun en effectuant une évaluation de haut niveau des progrès accomplis s'agissant des capacités les plus importantes du point de vue militaire, des capacités à fournir sans tarder et/ou des capacités qui mobilisent des ressources considérables. L'examen de ces capacités essentielles est un élément majeur des activités gestion des ressources menées par le RPPB, qui lui permet de se tenir informé de l'avancée des programmes prioritaires de l'Alliance et d'en superviser l'exécution.

² IBA-A(2015)60 // IBA-AR(2014)35.

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable au Monténégro

ANNEXE 1
AC/335-N(2016)0067 (INV)

7. En termes financiers, la réforme de l'OTAN progresse lentement, les économies s'annonçant inférieures à ce qui était prévu au départ. Cela tient en partie au fait que les objectifs fixés au moment de prendre les décisions étaient trop ambitieux et en partie aux difficultés associées à la mise en œuvre. Les coûts de transition sont supérieurs aux réductions de coûts, mais ces réductions vont se répéter chaque année et devraient donc, à terme, compenser les coûts de transition. Alors que l'on pensait initialement que les coûts de transition seraient récupérés immédiatement, on se rend compte que le délai de récupération sera plus long, d'autant que les sommes effectivement économisées sont continuellement réinvesties. S'agissant de la mutualisation des services, le RPPB note que la mise en place de l'environnement des services mutualisés a pris du retard et que, par ailleurs, les économies qu'il est censé permettre de réaliser seront nettement inférieures à ce qui avait été prévu au départ. En ce qui concerne le soutien du pays hôte, le RPPB considère que les attentes qui ont motivé l'établissement de la politique ont été satisfaites dans une mesure acceptable, mais les économies demeurent en deçà des prévisions initiales. Le RPPB continue de soumettre au Conseil, avant les réunions ministérielles, des évaluations financières actualisées des initiatives de réforme en cours à l'OTAN.

8. Tout au long de l'année, le RPBB a rendu des avis sur les incidences financières du RAP. Il a aussi approuvé le cadre réglementaire final pour le financement de l'Agence OTAN d'information et de communication (NCIA) par le client, dont l'entrée en vigueur était prévue pour le 1^{er} janvier 2016 en remplacement des mesures provisoires, et qui vise à faire en sorte que la NCIA puisse fournir des services SIC avec efficacité et efficacité. Ce cadre est un élément fondamental de la gouvernance de la NCIA, au même titre que les dispositions de la Charte de l'Organisation OTAN d'information et de communication (NCIO). Les travaux visant à établir des modalités pour une participation élargie à l'exploitation et au soutien de la Force aéroportée de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN (NAEW&C) se sont également poursuivis, avec le concours du Comité de direction de l'Agence de gestion du programme du système aéroporté de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN.

9. S'agissant du NSIP, les besoins à financer en 2015 sont restés au total en dessous du plafond agréé de 700 MEUR, dont 75 MEUR ont été réservés en particulier aux besoins liés au RAP. Les dépenses effectives en 2015 se sont établies à 595,4 MEUR, dont 5,2 MEUR ont été consacrés au RAP. Si l'on compare les dépenses effectives aux prévisions de dépenses approuvées (619,8 MEUR), cela donne un taux de dépenses de 96 % pour toute l'année 2015, et si on les compare au plafond approuvé, cela donne un taux de 85 %. Le RPPB prend note de la tendance à la hausse des dépenses NSIP pour 2015, élément d'autant plus positif que les dépenses s'approchent des prévisions approuvées. Cela montre que les travaux menés par le Comité des investissements dans l'objectif d'améliorer le degré de précision des prévisions de dépenses établies par les pays hôtes commencent à porter leurs fruits.

10. Le RPPB est satisfait de constater qu'en 2015, le nombre de projets NSIP clôturés a atteint son niveau le plus élevé depuis 2010, avec 1,2 milliards EUR de dépenses certifiées. Il rappelle par ailleurs que le Conseil a demandé que les projets physiquement

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable au Monténégro

ANNEXE 1
AC/335-N(2016)0067 (INV)

achevés à la mi-2014 soient clôturés pour le 30 juin 2016. Le RPPB continue de suivre cette question de près et prend note des mesures prises dans ce sens par le Comité des investissements ainsi que des progrès réalisés en ce qui concerne le respect des délais de clôture des projets NSIP achevés en 2015.

11. Les dépenses exposées au titre des budgets militaires en 2015 ont été maintenues sous les plafonds de contribution agréés et ont atteint 1 200,7 MEUR au total. Le budget définitif pour 2015 s'élevait à 1 169 MEUR, dont 1 160,3 MEUR ont été dépensés ou reportés sur 2016 et 8,93 MEUR (0,76 %) ont été annulés alors que des besoins non financés pourtant recensés n'ont pas pu être exécutés. Malgré un environnement de sécurité qui a continué d'évoluer tout au long de 2015, on estime que les fonds mis à disposition ont permis aux titulaires de budget d'avoir suffisamment de marge de manœuvre pour faire face à des besoins imprévus, ce que souligne également le Comité militaire dans sa contribution au rapport annuel du RPPB.

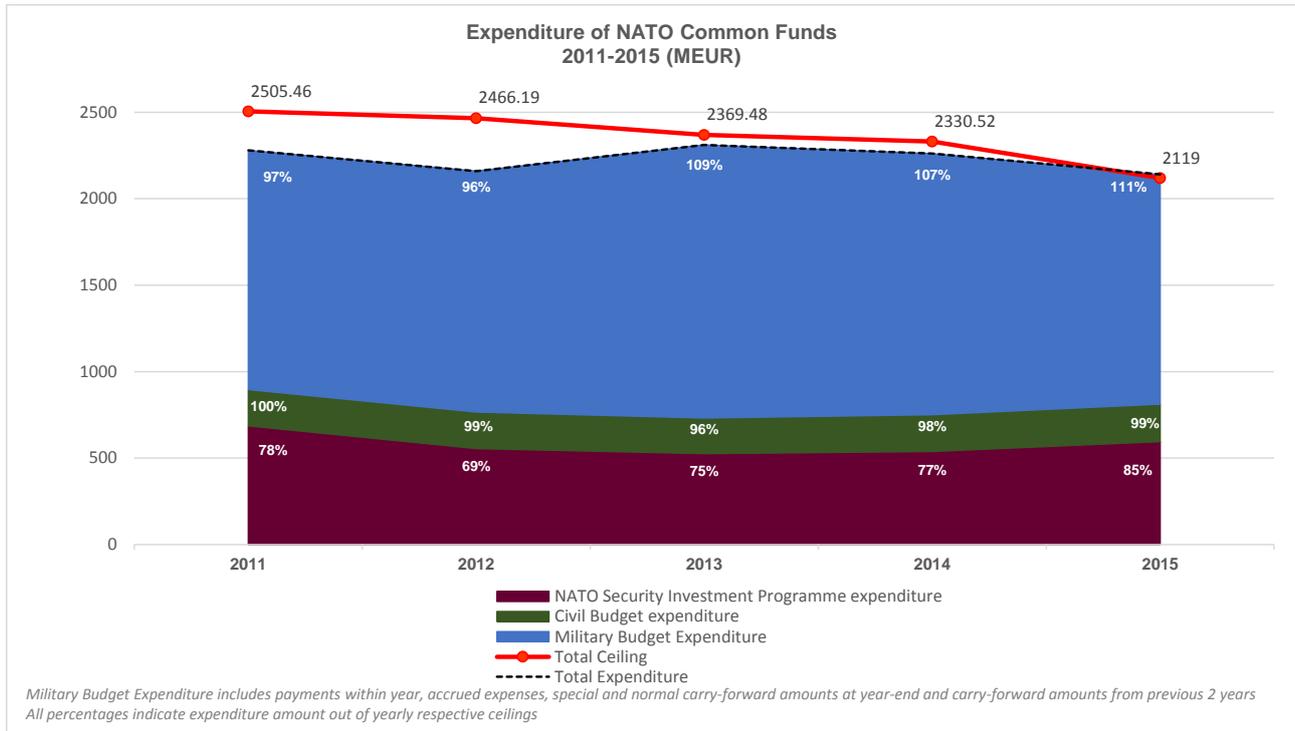
12. Le budget civil 2015 a été maintenu sous le plafond approuvé, tant pour le budget principal que pour les pensions.

13. Le graphique ci-dessus indique l'évolution des dépenses OTAN financées en commun pour la période 2011-2015 par rapport au montant total des plafonds agréés, les dépenses étant réparties entre le NSIP, les budgets militaires et le budget civil³. Les dépenses NSIP sont à la hausse en 2015, leur taux atteignant 96 % par rapport aux prévisions approuvées. En ce qui concerne le taux de dépenses des budgets militaires, l'écart par rapport à 100 % observé au cours de la période s'explique par les incertitudes caractérisant les opérations et des missions de l'Alliance (AOM), pour lesquelles on a eu tendance à prévoir large compte tenu de leur nature et des incertitudes entourant leur évolution, en particulier pour ce qui est de la mission Resolute Support en Afghanistan. Le budget militaire comprend des reports des deux derniers exercices et des reports de fin d'exercice, ce qui explique que le taux de dépenses est supérieur à 100 % pour certains exercices. Le taux de dépenses du budget civil est proche de 100 % depuis plusieurs années. Une grande partie du solde non dépensé du budget civil concerne le programme pour la science au service de la paix et de la sécurité tandis que, pour la partie pensions, le solde non dépensé est dû au calcul effectué pour les allocations de départ.

³ Dans le système comptable de l'OTAN, les crédits peuvent être dépensés sur trois ans, d'où la possibilité de voir le taux de dépenses dépasser 100 % certains exercices.

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable au Monténégro

ANNEXE 1
AC/335-N(2016)0067 (INV)



14. La structure de commandement de l'OTAN (NCS) a atteint le stade de la capacité opérationnelle totale le 1^{er} décembre 2015, comme prévu. Alors qu'au moins 90 % des postes de la NCS sont pourvus, la NCS disposant ainsi d'effectifs entraînés et équipés en nombre suffisant pour mener à bien toutes les missions correspondant au niveau d'ambition actuel, des problèmes importants subsistent pour certaines entités OTAN.

15. En ce qui concerne les effectifs, le RPPB rappelle que l'absence d'un accord sur l'ESPE et sur les postes militaires suscite des préoccupations depuis la création de la NCIA, en 2012. Le 21 décembre 2015, le Conseil a approuvé le nouvel ESPE de la NCIA. Même s'il a été établi plus tard que prévu, l'ESPE devrait permettre à la NCIA de disposer d'une base de référence stable pour ses effectifs militaires à partir de laquelle elle pourra poursuivre sa transition. L'absence d'accord sur la dotation en effectifs civils demeure un sujet de préoccupation. Le RPPB estime qu'il faudrait remédier à de tels manques de ressources par des mesures internes au lieu de faire supporter les coûts par les clients. Le RPPB estime qu'il est probable que le problème d'effectifs à la NCIA ne pourra être pleinement traité que lorsque la situation sur le plan des effectifs aura été analysée et prise en compte dans le plan sur les économies et les avantages en 2016 et que des mesures auront été prises en conséquence.

16. Le RPPB recommande que le Conseil prenne note de son rapport et des conclusions qui y sont énoncées, et l'invite à accomplir les travaux décrits brièvement dans les conclusions. Il recommande par ailleurs que le résumé, non classifié, du rapport soit rendu public.

---000---

NATO SANS CLASSIFICATION